

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°21S0020 Maintenance et dépannage des ascenseurs, des élévateurs PMR, des dispositifs automatiques et manuels de fermeture dans les bâtiments communaux - Lot 2 - Avenant n°4

N° : VA_DEC2025_793
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

L'article L2194-1-5° et R2194-7 du Code de la commande publique

décidons

De conclure un avenant de prolongation avec la société TK ELEVATOR, titulaire du lot 2 du marché « Maintenance et dépannage des ascenseurs, des élévateurs PMR, des dispositifs automatiques et manuels de fermeture dans les bâtiments communaux », domiciliée à ANGERS (49000).

Le marché dont la désignation précède est modifié afin de prolonger le délai d'exécution du marché.

Le marché prenant fin au 31/11/2025, sa durée est prolongée de 1 mois, soit du 01/12/2025 au 01/01/2026.

En raison de cette prolongation, le seuil du marché est augmenté de 428,13 € HT, soit 513,75 € TTC (cinq cent treize euros et soixante-quinze centimes d'euros).

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 5 novembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-215144-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 5 novembre 2025